



MAIRIE
DE
BALIROS
64510

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**N° 2025-07-02-3**

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 064-216400911-20250702-3_02_07_2025-DE

Nombre de conseillers :

En exercice: 09

Présents : 08

Votants: 08

Date de convocation : 23/06/2025

Date d'affichage : 23/06/2025

L'An Deux mille vingt-cinq, le deux Juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BALIROS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie DAUGAS, le Maire.

PRÉSENTS : M.ESCALET André, M.VICENTE DE ANDRADE José, Mme MAILHARRIN Gilberte, TREVE Thibault, M. TREVE Edmond, M. DULLILE Mathieu, M.CAMPAYS David et Mme DAUGAS Sylvie

ABSENTS EXCUSES : Mme MAILHARRIN Géraldine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.TREVE Thibault

Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation

Madame le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation pour les tâches incombant à cet emploi : assiste l'enseignant dans la préparation, des activités pédagogiques, aide l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie, contribue à la surveillance lors des récréations en présence des enseignants, et encadre les enfants durant le temps périscolaire (garderie et cantine).

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 29 heures annualisés.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie(s) hiérarchique(s)	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail	Fondement du recrutement si recrutement en qualité de contractuel
Adjoint d'animation	-adjoint d'animation deE 1ère CLASSE - adjoint d'animation de 2ème CLASSE – -adjoint d'animation	C	1	29 h	article L.332-8 6° du Code général de la fonction publique

Cet emploi permanent pourra être pourvu :

par le recrutement d'un fonctionnaire en application du principe général posé à l'article L.311-1 du Code général de la fonction publique selon lequel, sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont occupés par des fonctionnaires,

par dérogation, par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-8 6° du Code général de la fonction publique, qui permettent, dans les communes de moins de 2 000 habitants, ou dans les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents.

Les contrats de travail sont conclus pour une durée déterminée maximale de 3 ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée de 6 ans, le contrat est reconduit, il l'est par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, l'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à l'indice brut 368

Le cas échéant, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints technique par délibération de Conseil Municipal en date du 19 décembre 2023.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

DÉCIDE

- la création à compter du 01 septembre 2025 d'un emploi permanent à temps non complet de 29 heures annualisés ,

- que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel,

que dans l'hypothèse du recrutement d'un agent contractuel, cet emploi sera doté d'un traitement afférent à l'indice brut 368

AUTORISE le Madame le maire à signer le contrat de travail proposé en annexe s'il opte pour le recrutement d'un agent contractuel au terme de la procédure de recrutement,

ADOpte l'ensemble des propositions de Madame le Maire

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Aux registres sont les signatures.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Sylvie DAUGAS.

The image shows a blue ink signature of Sylvie DAUGAS over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BALIROS' at the top and 'Pyrénées-Atlantiques' at the bottom, with a central emblem.